



FEVRIER 2022

1. Le mot du Maire

En ce début d'année 2022, c'est avec grand espoir et confiance que je vous adresse ces quelques mots, le personnel de la commune, le conseil municipal de LUCEY se joignent à moi pour vous présenter avec beaucoup de retard nos vœux les meilleurs, les plus sincères à l'occasion cette nouvelle année.

Que celle-ci vous apporte, ainsi qu'à celles et ceux qui vous sont chers, tout ce que vous espérez ; joie, bonheur et surtout de conserver la santé.

2021 nous a apporté son lot de difficultés, liées essentiellement à la crise sanitaire, cette période difficile n'a pas empêché la mise en œuvre de travaux, la réalisation de quelques opérations telles que, l'éclairage public aux Pachenottes, la mise en place de bancs sur les chemins, l'aménagement de terrains de jeux aux Lésières etc...

Mes pensées se tournent avec gratitude vers mes adjoints et membres du conseil ayant permis le développement de nos actions et nous vous remercions également de votre confiance.

Gageons que ce nouvel élan apporte, malgré le contexte sanitaire complexe encore de belles améliorations et, une nouvelle fois le meilleur pour vous toutes et tous ainsi qu'à vos familles, de la bonne humeur pour dissiper la morosité, de la santé pour s'épanouir pleinement, du réconfort pour être rassuré lors de moments de doute et de l'espoir pour aller de l'avant.

2. CCAS

Le repas des aînés pourrait avoir lieu le mercredi 20 avril sous réserve de la pandémie actuellement présente. Les membres du CCAS feront parvenir des invitations à nos aînés de 70 ans et plus, afin de savoir votre choix entre repas ou panier.

3. Liste électorale

Les élections permettent aux citoyens de participer à la vie démocratique. Pour cela, il est important d'être inscrit sur la liste électorale de sa commune de domicile.

Les prochaines échéances électorales en France sont :

Élection présidentielle :

1er tour : 10 avril 2022

2d tour : 24 avril 2022

Élections législatives :

1er tour : 12 juin 2022

2d tour : 19 juin 2022

Les demandes d'inscription pour voter aux élections sont reçues dans les mairies en présentant :

- une pièce d'identité (obligatoirement une carte nationale d'identité française ou certificat de nationalité française pour une première inscription)
- un justificatif de domicile ou de résidence effective dans la commune (quittance de loyer ou électricité)

ou directement en ligne : [<https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>]

Attention, la limite d'inscription est fixée au 4 mars 2022, pour pouvoir voter aux élections présidentielles.

4. Changement de la chaudière de la Salle Jeanne d'Arc

Au préalable, avant de faire le choix de ce type de chauffage, une étude thermique a été réalisée. C'est donc, désormais, une chaudière à pellets qui fonctionne depuis les vacances de Noël.

Parmi les réponses à l'appels d'offres, c'est la société WJM de Trondes qui a été retenue et mandatée par la mairie pour mettre en œuvre ce projet.

La prochaine étape sera l'isolation des murs du bâtiment par l'extérieur. Ces travaux devraient débutés dans les prochains mois.

5. Fusion des écoles

Suite à la fermeture d'une classe maternelle à l'initiative du Ministère de l'Education Nationale à la rentrée 2021, un groupe de parents d'élèves souhaite s'opposer à la suppression du poste d'ATSEM voté par le RPI constitué des communes de BOUVRON, LANEUVEVILLE et LUCEY.

Rappel des évènements :

- Au cours du 1^{er} semestre de l'année 2021, le ministère de l'Education Nationale fait savoir qu'une classe sera fermée pour la rentrée de septembre 2021 au groupe scolaire André PICQUOT.
- La municipalité de LUCEY s'engage auprès des parents d'élèves et des enseignants à défendre « bec et ongles » la conservation des deux classes, des courriers sont envoyés à l'inspection d'académie et même au ministre de l'Education Nationale sans succès.
- Le RPI a souhaité conserver les services de l'ATSEM affecté à cette classe fermée jusqu'à la fin de son contrat le 05 janvier 2022.
- Dans sa séance du 09/12/2021 en mairie de LANEUVEVILLE le RPI a voté à la majorité absolue son désir de ne pas renouveler le contrat de l'ATSEM d'un cout d'environ 8 200€ à l'année.
- La personne concernée a été informé de cette décision le lendemain 10 décembre 2021 dès 8h30 lors de son entretien d'évaluation.
- Un mail a été envoyé à la directrice de l'école pour l'informer dans la matinée.
- Les municipalités du RPI réunies à Lucey lors d'une rencontre avec les représentants des parents d'élèves et association à tous bouts de champs ont renouvelé la décision prise lors de la séance du 09/12/21.
- Le RPI précise également pour répondre aux demandes des parents d'élèves que le décroisement n'est pas envisagé pendant la crise sanitaire. La sécurisation des abords des écoles pendant la période Vigipirate « vigilance rouge » ne signifie pas présence d'un personnel de surveillance supplémentaire mais stationnements limités et pouvant aller jusqu'au barrage de la voie d'accès.
- Le RPI a adopté la proposition de l'inspection d'académie de réaliser une fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Cette alternative impliquerait une école primaire à 4 classes.

La discrète Astrid Prudhon est en retraite

Astrid Prudhon fait partie de ces personnes qui, dans une commune, accomplissent leurs tâches au service de la municipalité, sans bruit mais efficacement.

Le seul signe la distinguant dans la rue lorsqu'elle se déplaçait : sa chasuble fluorescente qu'elle portait chaque jour en parcourant la Grande-Rue du village pour se rendre à son travail.

Entrée au service de la municipalité il y a 15 ans en tant qu'agent technique, elle s'occupait de l'entretien des salles Jeanne-d'Arc et Michel-Simonin où se tient l'accueil périsco-

laire. Elle intervenait également dans les écoles, maternelle et primaire.

Ainsi que le soulignait Vincent Martin, le maire, dans son allocution lors du pot de départ en retraite d'Astrid, elle a parfaitement accompli pendant toutes ces années la mission d'entretien qui lui avait été confiée. Et d'insister sur ses heures de travail, passées à désinfecter les locaux, surtout des écoles en dehors des heures de classe, mesures obligatoires dues à la crise sanitaire.

Astrid Prudhon est née à Nancy. Elle habite à Lucey au lotissement des Pachenottes depuis plus d'une tren-

taine d'années.

Ses amis, ses collègues et des membres du conseil l'entouraient lors de la petite cérémonie de départ. ■



Quinze ans au service de la municipalité, Astrid est très discrète.

EST REPUBLICAIN 16/02/2021

Collecte à domicile sur appel

Les encombrants

Gratuit

Pour qui ?

Les personnes âgées et/ou à mobilité réduite n'ayant pas de voiture.

Quelle quantité ?

2 m³ dans la limite de 2 mètres de longueur

Comment s'inscrire ?

En téléphonant à la CC2T au 03 83 43 23 76

Quel délai pour un rendez-vous ?

En moyenne 6 semaines, mais cela dépend du nombre de demandes. Il faut qu'il y ait suffisamment d'inscriptions pour organiser une collecte. Le prestataire vous recontacte à ce moment pour vous fixer un rendez-vous.

À savoir

→ Lors de l'achat d'un appareil électrique ou électronique, le vendeur se doit de reprendre l'ancien.

Acceptés

- mobilier en bois et en plastique : table, chaise, étagères, meubles de jardin, fauteuil, canapé, matelas
- déchets électriques et électroniques : appareils électroménagers, réfrigérateur, cumulus, congélateur, cuisinière, four, micro-ondes, aspirateur, téléviseur, écran, ordinateur, imprimante
- matériel médical



Toutes les infos sur www.terrestouloises.com


Terres
Touloises



Urbanisme : s'informer et s'exprimer sur le futur PLUIH

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat suit son cours. En septembre dernier, près de 200 personnes se sont déplacées dans les permanences publiques proposées dans différentes communes du territoire. Ces temps d'échange avec les habitants ont permis une présentation du futur règlement, ainsi que des pré-zonages envisagés. Ce document d'urbanisme fixera les règles d'occupation des sols et de construction sur l'ensemble des communes Terres Toulouises pour les 12 années à venir. Il comprend également un volet dédié à la politique locale de l'habitat.

Je donne mon avis

Il est toujours possible de consigner vos observations au sein des registres de concertation, disponibles dans chaque mairie, au siège de la CC2T ou en ligne sur www.terrestouloises.com > Terres Toulouises au quotidien > je participe

Des infos en direct sur mon smartphone



Découvrez IntraMuros, une application gratuite dédiée à la vie quotidienne. Suivez au quotidien, l'actualité de votre bassin de vie et accédez à des informations pratiques (associations, commerces, professionnels de santé, ordures ménagères, eau et assainissement, transport...).

Brûler ses déchets verts à l'air libre, c'est interdit !



Saviez-vous que brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules que 9 800 km parcourus en voiture diesel ? Cette pratique, plus polluante qu'elle n'y paraît, est pourtant interdite depuis 2011 (sous peine d'une contravention pouvant atteindre 450 €), une interdiction qui s'applique également aux incinérateurs de jardins.

Le brûlage des déchets verts émet de nombreux polluants en quantité importante, dont les particules, qui véhiculent des composés toxiques cancérigènes. Compostage, broyage, paillage... les solutions sont multiples pour valoriser nos déchets de jardin. Le cas échéant, ces derniers doivent être déposés en déchèterie ou aux plateformes de déchets verts, libres d'accès et à distance raisonnable de votre habitation.

www.terrestouloises.com > Terres Toulouises au quotidien
> gestion des déchets > déchèteries



**Offrez un cadeau qui n'encombre pas
et qui fait du bien...**

**Cartes cadeau Ovide,
Du sport et du bien-être
pour ceux que vous aimez**

Carte d'une validité de 2 ans,
créditée du montant de votre choix,
à utiliser selon les envies
(entrée simple, activité...)

**En vente au centre aquatique Ovide
(Écrouves)**

CENTRE AQUATIQUE OVIDE - en équipement de la communauté de communes Terres Toulouises
64 esplanade du Géala - 54200 Écrouves - 03 83 43 14 73 - ovide@terrestouloises.com

